

Procès-verbal de l'assemblée communale du 19 mai 2025

Assemblée convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle n°18 du 2 mai 2025, l'envoi d'une convocation «tout-ménage», l'affichage au pilier public et la mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Séance présidée par M. Daniel Droux, Syndic.

Membres du Conseil communal : Déborah Büchli, Roch-Philippe Charles, Silvio Keller, Paul Majcherczyk, Marie-Claude Maillat Jobin, Céline Python.

Scrutateurs : Valentin Lagger et Lionel Dumas

Présents/tes : 34 citoyennes et citoyens à 19h30 au bâtiment communal à Mézières.

Personnes n'ayant pas le droit de vote : 2

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2024 (*Il ne sera pas lu. Il peut être consulté sur le site internet ainsi qu'au secrétariat communal, art 13 al. 2a RELCo.*)
2. Comptes 2024
 - 2.1. Comptes de résultat
 - 2.2. Rapport de la Commission financière
 - 2.3. Comptes des investissements
 - 2.4. Rapport de la Commission financière
 - 2.5. Approbation des comptes 2024
3. Planification financière 2025-2029
4. Informations communales
5. Divers

À 19h30, M. Daniel Droux, Syndic, ouvre l'assemblée. Il rappelle le mode de convocation selon l'art. 12 alinéa 1 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes et précise que l'assemblée sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du PV.

M. le Syndic nomme 2 scrutateurs : Valentin Lagger et Lionel Dumas.

Il informe que le vouvoiement sera dorénavant appliqué durant les assemblées communales, les élus utiliseront le vouvoiement pour s'adresser aux membres du législatif. Cela dans le but de respecter le cadre institutionnel des assemblés et aussi par soucis d'égalité entre les personnes connues et les nouveaux habitants.

M. le Syndic, suite à la lecture du tractanda, informe que la Commission financière donnera son rapport globalement au point 2.4.

L'ordre du jour n'appelant pas de questions, cette assemblée peut valablement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2024

Le procès-verbal a été mis en ligne sur le site internet de la commune et mis à disposition au secrétariat communal, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Il ne suscite ni remarque ni question.

Son approbation est soumise à l'assemblée.

Au vote à main levée, le PV est accepté
oui : 34 non : 0 abstention : 0

Remerciements à la secrétaire pour la rédaction du PV.

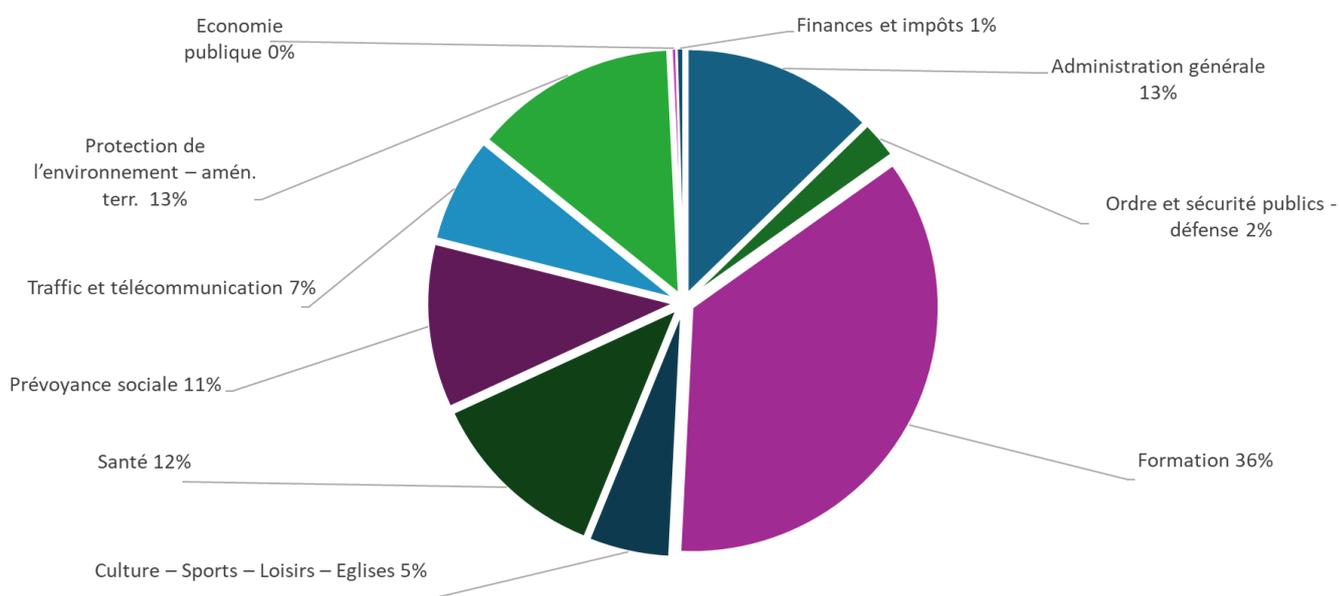
2. Comptes 2024

2.1. Comptes de résultat

La parole est donnée à M. Roch-Philippe Charles pour présenter les comptes.

M. Charles commence par commenter 2 graphiques :

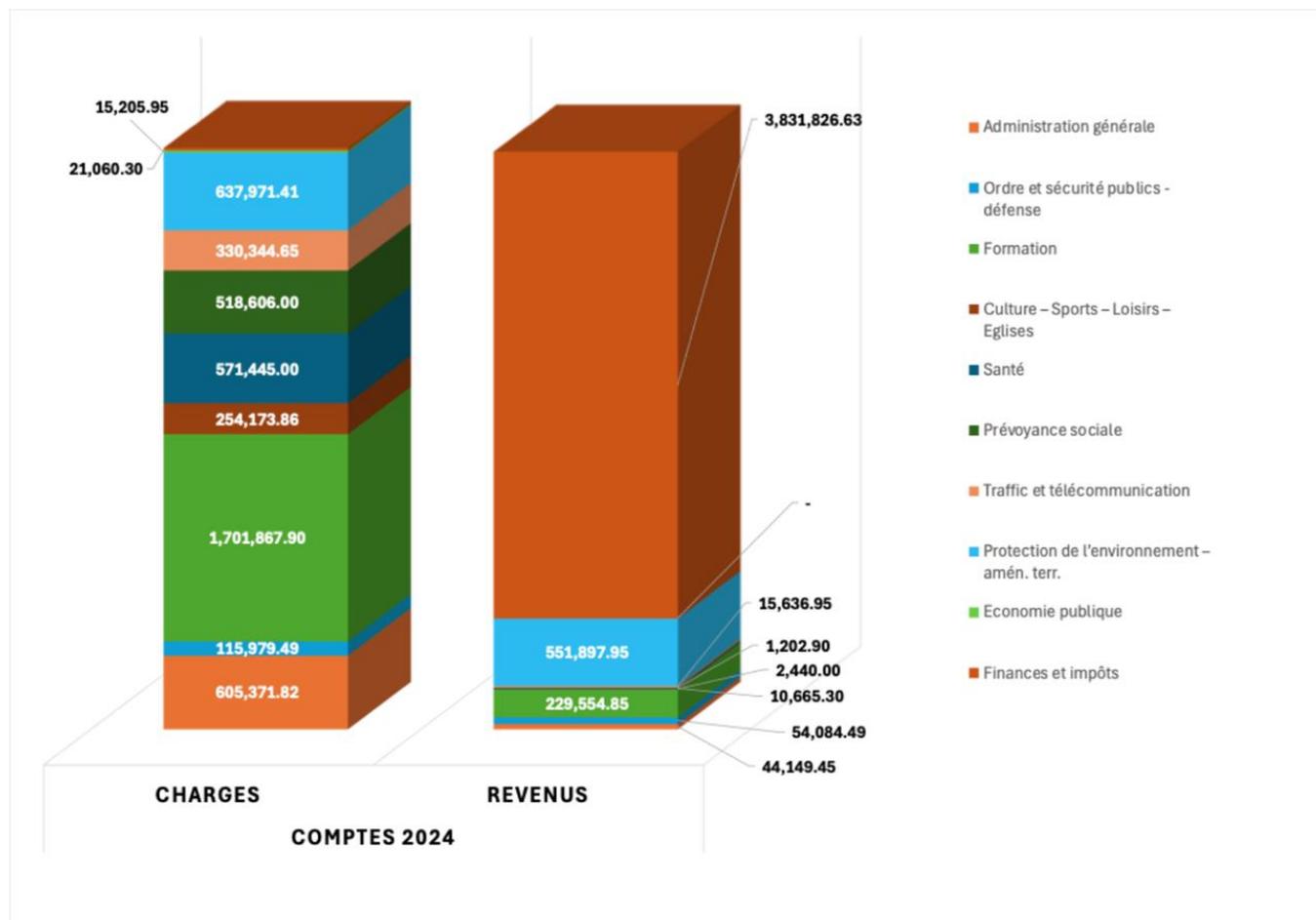
Répartition des charges 2024



La formation constitue la charge la plus importante.

On peut se rendre compte qu'environ 80% sont des charges liées. Cela démontre que l'on n'a pas une grosse marge de manœuvre.

Répartition des charges et produits 2024



Les revenus principaux sont les impôts, donc les contributions des citoyens, avec aussi la péréquation financière des différentes communes.

Un grand poste également, les eaux et les déchets, qui représentent les taxes.

Et il y a également le revenu de l'AES et d'autres revenus dans l'éducation.

M. Charles passe ensuite en revue tous les chapitres des comptes de résultat, les commente et explique les principales variations.

	COMPTE 2024		BUDGET 2024	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	605'371.82	44'149.45	526'365.25	46'765.00
Excédent de charges		561'222.37		479'600.25
ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	115'979.49	54'084.49	118'976.90	49'795.20
Excédent de charges		61'895.00		69'181.70
FORMATION	1'701'867.90	229'554.85	1'734'195.74	200'743.55
Excédent de charges		1'472'313.05		1'533'452.19
CULTE, SPORT ET LOISIRS	254'173.86	2'440.00	294'527.27	16'400.00
Excédent de charges		251'733.86		278'127.27
SANTÉ	571'445.00	10'665.30	600'294.85	10'000.00
Excédent de charges		560'779.70		590'294.85

	COMPTES 2024		BUDGET 2024	
PRÉVOYANCE SOCIALE	518'606.00	1'202.90	551'801.80	1'156.70
Excédent de charges		517'403.10		550'645.10
TRAFFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	330'344.65	15'636.95	314'640.74	13'591.50
Excédent de charges		314'707.70		301'049.24
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	637'971.41	551'897.95	599'009.13	505'696.58
Excédent de charges		86'073.46		93'312.55
ÉCONOMIE PUBLIQUE	15'205.95	0.00	16'099.40	0.00
Excédent de charges		15'205.95		16'099.40
FINANCES ET IMPÔTS	21'060.30	3'831'826.63	42'570.60	3'669'855.90
Excédent de produits	3'841'334.19		3'627'285.30	
Récapitulation	4'772'026.38	4'741'458.52	4'798'481.68	4'514'004.43
Excédent de revenu				
Excédent de charge		30'567.86		284'477.25

Explication des variations principales :

Administration générale

Changement de calcul des jetons de présence des conseillers communaux : + 36'000.-

Clôture des comptes 2023 avec l'engagement de la fiduciaire BDO suite au départ de l'administratrice des finances : + 31'000.-

Frais pour les élections pour les remplacements des conseillers communaux : + 11'000.-

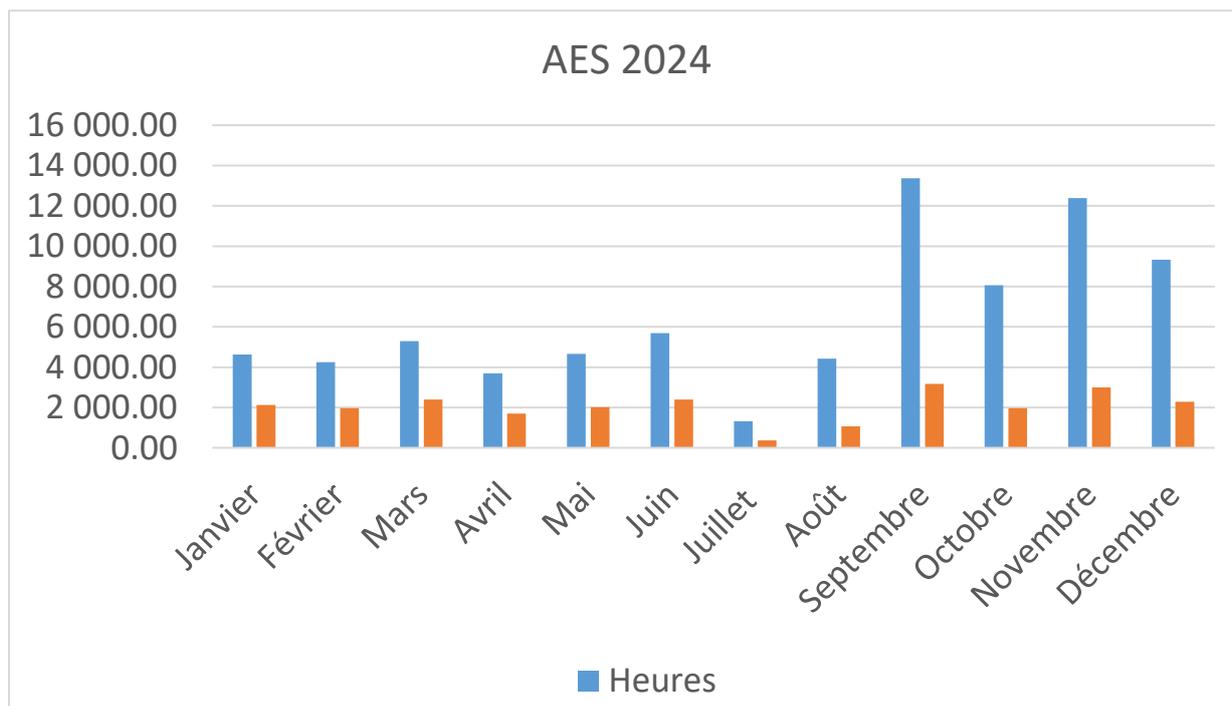
Frais informatiques pour Urbanus : + 8'000.- mais en diminution par rapport aux comptes 2023

Ordre et sécurité publics, défense

Pas de commentaire.

Formation

AES : belle amélioration suite à la restructuration de la facturation et à l'augmentation du nombre d'enfants. Ce que l'on remarque dès le mois de septembre. Cela permet de compenser la perte qu'on avait généralement sur l'AES.



Au niveau global du dicastère, le résultat est un excès de charge de 34'000.- sur un budget de 1,8 millions, ce n'est rien de notable.

Culture, sport et loisirs

Deux dépenses ont été soit mal budgétées (Frais de fonctionnement de la centrale de chauffe) ou décalées d'une année car payée en avance (Participation à la patinoire régionale).

Santé

Les charges liées sont moins défavorables que prévues :

Refacturation pour des résidents hors district et moins de charges aux soins à domicile.

RSG : bénéfice de Frs. 800'000.- à redistribuer aux communes.

Prévoyance sociale

Moins de charges car moins de personnes au social.

Retour sur investissement pour les personnes en attente des décisions AI.

Trafic et télécommunications

Mise en place d'un silo à sel et heures chasse-neige/salage 2023 comptabilisées en 2024 : + 20'000.00

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

- **Approvisionnement en eau**

Cela dépend de la consommation des citoyens et ça s'équilibre avec les taxes.

- **Protection et évacuation des eaux**

Cela dépend de la consommation des citoyens et ça s'équilibre avec les taxes.

- **Gestion des déchets**

Un peu moins performant que prévu. Mais ça se gère également par la taxe.

Total du chapitre

Peu de différences :

Aménagement d'une place pour le compacteur à papier à la place de l'église : + 5'000.00

Frais de réparations sur le réseau des eaux : - 16'000.00

Économie

Pas de commentaire.

Finances et impôts

Impôts ordinaires

Les impôts sur le revenu sont en-dessous des prévisions.

Impôt sur le revenu, années précédentes :

Quand on paye des impôts, on paie des acomptes. Puis, on fait sa déclaration. Ensuite, il y a l'avis de taxation qui peut mettre parfois un ou deux ans à être transmis. En fait, cet impôt-là, on ne peut pas le prévoir et on a des fois deux, trois ans de décalage. Et étonnamment, alors qu'il a été très positif les années précédentes, il est négatif cette année.

Impôts spéciaux

Contribution immobilière, impôt sur les gains immobiliers et les plus-values et l'impôt sur les mutations : supérieurs au budget.

Cela compense l'impôt sur le revenu en-dessous des prévisions.

Immeuble du patrimoine financier

Pas de commentaire.

Questions

M. Marcelo Marra Murça : En comparant avec le rapport 2023, il y a des chiffres pas mal différents.

M. Roch-Philippe Charles : Comme dit, il y a des décalages parfois de 1 ou 2 ans avec les impôts. Les années précédentes, ces impôts décalés étaient de l'ordre de Frs. 500'000.- à Frs. 800'000.-. Et cette année, c'est zéro. Cela peut provenir des propriétaires qui font des travaux, comme mettre des panneaux solaires. Il peut y avoir aussi des pertes de gain, des gens qui gagnent moins. Ils paient leurs acomptes et quand ils reçoivent leur avis de taxation, on doit leur rendre de l'argent. Il y a les gens qui sont au chômage ou qui se réorientent, il y a la défiscalisation aussi. Ce sont les mécanismes qu'on imagine générer ces différences. On pourrait épilucher tous les avis de taxations des citoyens, mais ce n'est pas le but.

M. Marcelo Marra Murça : Il y a quand même Frs. 800'000.- qui ont été bien budgétisés. Ce que je ne comprends pas, c'est comment on a réussi à budgétiser Frs. 800'000.- de moins par rapport à l'année précédente ?

M. Roch-Philippe Charles : La loi ne nous autorise pas à budgétiser ces impôts-là. Normalement, ça doit se compenser et se lisser sur plusieurs années. Mais des fois, ça monte et des fois, ça descend.

M. Tristan Fontannaz : Au niveau des impôts ordinaires, il était budgétisé Frs. 10'000.- de charges et finalement il n'y en a eu que Frs. 500.-. Pourquoi cette différence ?

Mme Charlène Rosat : C'est la perte sur débiteurs. On budgétise chaque année assez, et on a constaté cette année que le montant n'était que de Frs. 500.-. Ça peut énormément varier d'une année à l'autre.

M. Roch-Philippe Charles : C'est la fiduciaire qui nous oblige à budgétiser assez haut.

Récapitulation comptes de résultat 2024

Déficit de Frs. 30'567.86 sur un budget de 4 millions, c'est globalement un exercice qui s'est bien passé.

Il n'y a plus de questions.

2.2. Rapport de la Commission financière

La Commission financière fera son rapport au point 2.4.

2.3. Investissements

M. Roch-Philippe Charles présente les comptes.

	COMPTES 2024		BUDGET 2024	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	57'855.40		163'153.00	
FORMATION			75'000.00	
CULTURE, SPORT ET LOISIRS			70'000.00	
TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	38'853.95		616'309.00	
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	80'865.45	12'264.55	910'199.40	9'750.00
Récapitulation	177'574.80	12'264.55	1'834'661.40	9'750.00
Excédent de charges		165'310.25		1'824'911.40

Administration

- Aménagement fontaine Rte Eglise Mézières (report) Frs. 25'593.40
- Etanchéité du bâtiment communal Frs. 32'262.00

Les 2 investissements sont clos.

Trafic et télécommunications

- Réfection Route de Villaraboud, 2 zones évitement (report) Frs. 1'500.00
- Investissement clos.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

- Renouvellement réseau d'eau Mézières - 1ère étape (report) Frs. 25'677.45
 - Extension réseau EU secteur Mézières Frs. 27'146.50
- Investissement clos.
- Crédit étude mise en séparatif quartier Broillet Frs. 28'041.50

Produits

- Taxes de raccordement EP + EU Frs. 12'264.55

Finances et impôts

Charges

- Report de recettes au bilan Frs. 12'264.55

Produits

- Report de dépenses au bilan Frs. 177'574.80

Récapitulation comptes d'investissements 2024

Excédent de charge de **Frs. 263'425.00.**

Présentation du bilan

Patrimoine financier : réduction de Frs. 400'00.-

Liquidités disponibles : un peu plus de 3 millions

Il n'y a pas de questions.

M. le Syndic donne la parole à la Commission financière et son Président, M. Denis Davet, pour son rapport.

2.4. Rapport de la Commission financière

La Commission Financière s'est réunie le 07 mai 2025 en vue de l'étude des comptes 2024. Sur la base des documents soumis à son examen par le Conseil Communal, complétés par les informations de M. le Syndic, de M. Charles, responsable des finances et de Mme Rosat, administratrice des finances, elle émet le présent rapport pour l'assemblée communale du 19 mai 2025.

Préambule

La Commission Financière n'a pas comme mandat légal le contrôle des comptes communaux, cette tâche est remplie par un organe de révision agréé, La Commission Financière examine tout de même les comptes, notamment en contrôlant leurs adéquations avec les budgets et elle prend connaissance du rapport de l'organe de révision. Pour rappel, avec MCH2, les comptes sont composés du compte de résultats, du compte des investissements, du bilan, du tableau des flux de trésorerie et d'une annexe aux comptes comprenant l'état du capital propre, le tableau des provisions, le tableau des participations, le tableau des garanties, le tableau des immobilisations et les indicateurs financiers.

1. Compte de résultats

Le compte de résultats 2024 présente un excédent de charges de CHF 30'587.86 pour un total de charges de CHF 4772'026.38 soit un total de produits de CHF 4'741'438.52.

2. Flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie complète le compte de résultats en renseignant sur l'origine et l'utilisation des fonds. La variation de la trésorerie en 2024 est une diminution de CHF 393'179.09.

3. Compte des investissements

Le compte des investissements 2024 présente des dépenses effectives de CHF 165'310.25 qui ont été couvertes par les disponibilités existantes.

4. Bilan

Les disponibilités financières à court terme au 31.12.2024 sont de CHF 3'075'878.31, en diminution de CHF 393'179.09 alors que l'emprunt envers des tiers est de CHF 1'900'000.-. A noter que les engagements hors bilan envers les associations de communes CO et RSG se montent à CHF 5'112'416.25, en augmentation de CHF 607'232.05.

5. Annexe aux comptes

Dans l'annexe aux comptes, on retrouve notamment les indicateurs financiers qui renseignent sur l'état de santé économique de la commune. Pour 2024 et compte tenu du résultat, les indicateurs financiers de la commune de Mézières vont de mauvais pour les capacités d'autofinancement à moyen-bon pour les indicateurs traitant de la dette et des intérêts de celle-ci.

Commentaires

Deux faits marquants ressortent des comptes 2024, le premier est que ces comptes présentent un excédent de charges pour la première fois depuis 10 ans et d'autre part que le montant encaissé sur les impôts ordinaires a chuté de presque CHF 800'000.00 entre 2023 et 2024. Cette différence provient essentiellement des impôts provenant des années précédentes, soit sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques soit sur l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Selon le Conseil Communal, il n'est pas possible d'expliquer la raison d'une telle différence. Cet état de fait plonge la gestion des finances communales dans une grande incertitude et ceci déjà pour l'exercice en cours puisque le budget 2025 table sur une rentrée des impôts ordinaires de CHF 3'174'000.00, soit environ CHF 700'000.00 de plus que les rentrées effectives 2024. Cette situation pourrait avoir un effet extrêmement sérieux sur les réserves de trésorerie de la commune et nécessite une vigilance accrue et une meilleure compréhension des changements importants sur l'encaissement des impôts de la part du Conseil Communal. Le flux de trésorerie indique que la commune a encaissé dans son activité d'exploitation (activité courante) CHF 91212.24 de plus qu'elle n'a dépensé. La diminution de trésorerie finale provient essentiellement du remboursement du fond PC au canton et du financement des investissements 2024.

Conclusion

Pour conclure ce rapport, la Commission Financière propose à l'assemblée Communale d'approuver les comptes 2024 de la commune de Mézières en remerciant l'ensemble des intervenants qui ont participé à leur élaboration.

M. le Syndic remercie M. Davet et la Commission financière. Il remercie également M. Charles pour la présentation des comptes et Mme Rosat.

2.5. Approbation des comptes 2024

On peut procéder au vote. Les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter lors de l'approbation des comptes.

Au vote à main levée, les comptes de résultats 2024 sont acceptés

oui : 27 non : 0 abstentions : 0

Au vote à main levée, les comptes d'investissements 2024 sont acceptés

oui : 27 non : 0 abstentions : 0

3. Planification financière 2025-2029

M. Roch-Philippe Charles prend la parole.

Fonctionnement

Le budget a été repris 5 fois. Puis les chiffres ont été adaptés, basés sur une augmentation progressive des habitants et donc des impôts.

Augmentation des coûts de la santé et de la prévoyance sociale. L'AGR (Association Glâne Région) table sur une croissance annuelle de 5% pour les prochaines années. Nouveaux EMS, etc.

Augmentation des charges pour lesquelles nous sommes solidaires au niveau des associations de commune.

Pour les autres postes, augmentation selon l'augmentation du coût de la vie.

Le coût de la santé, le coût de la vieillesse vont être de plus en plus élevés et il faudra quelque part que les communes l'assument puisque c'est la loi qui en a décidé ainsi.

On va vers le moins bien car l'augmentation des charges liées est plus rapide que la population et donc notre potentiel fiscal.

Une augmentation des impôts va être inévitable dans les 5 années à venir.

Notre budget est constitué de 80% de charges liées. Donc sur les 4 millions, il y a 3,2 millions qui sont des charges liées, donc qui ne sont pas dépendantes de nous et de notre capacité à fonctionner. Même si on coupait par deux les coûts de l'administration communale, notre potentiel d'économie serait de l'ordre de Frs. 300'000.- à Frs. 400'000.-, donc insuffisant.

Il y aura une recalculon des taxes au niveau des déchets, mais ce sera marginal.

Et l'amortissement du CO va s'activer.

Investissements

2026-2027 : Mise en séparatif Berlens nord. C'est quelque chose qui va se gérer par la taxe.

2028-2029 : Rénovation de l'école. Budget conséquent de 3,5 millions. il va falloir qu'on réfléchisse à comment ce projet sera financé. Mais on essaiera de faire en sorte que ça impacte le moins possible l'impôt.

Ce sont les deux investissements majeurs. Les autres investissements peuvent facilement être absorbés avec les finances de la Commune.

Nos dettes, ce sont des dettes pour lesquelles nous sommes solidaires avec les groupements de communes.

Il n'y a pas de question, M. le Syndic rappelle que la planification financière est préavisée la Commission financière selon l'article 72 de la loi sur les finances communales, mais l'assemblée ne se prononce pas à ce sujet.

La parole est donnée à M. Denis Davet, Président de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

La Commission Financière s'est réunie le 7 mai 2025 en vue de l'étude de la planification financière de la commune de Mézières portant sur la période 2025-2029. Sur la base des documents soumis à son examen par le Conseil Communal, complétés par les informations de M. le Syndic, M. Charles, responsable des finances ainsi que de Mme Rosat, administratrice des finances, elle émet le présent rapport pour l'assemblée communale du 19 mai 2025.

Préambule

La planification financière est un instrument important pour la gestion à moyen terme d'une commune. Elle évalue la progression des charges et des produits du compte de résultat des trois ou quatre dernières années, pour en prévoir l'évolution sur les cinq prochaines années.

La planification financière sert également à prioriser les investissements sur cinq ans, d'en calculer les coûts financiers et de les reporter sur les comptes de résultat concernés.

Légalement, la planification financière doit être faite pour cinq ans et être mise à jour régulièrement mais au moins une fois par année.

Planification financière

La planification financière proposée par le Conseil Communal prévoit une hausse des charges sur cinq ans de CHF 778'511.00 dont CHF 236'423.00 provenant des amortissements des nouveaux investissements déjà votés ou planifiés pour environ CHF 10'000'000.00 dont CHF 1'700'000.00 pour l'eau potable, CHF 2'200'000.00 pour l'eau usée et CHF 6'100'000.00 pour le solde.

L'évolution des produits est estimée à CHF 288237.00. L'excédent de charges ainsi calculé passe de CHF 179'753.00 en 2025 à CHF 670'000.00 en 2029 avec un cumul d'environ CHF 2'000'000.00 sur la période.

Commentaires

La planification financière présente, sans surprise, un décalage entre l'évolution des charges et l'évolution des produits. Sur la période concernée, le décalage est tel que son financement nécessitera de grosses adaptations tant sur les taxes eaux usées que sur les impôts ordinaires de la commune. L'eau potable devrait mieux s'en sortir puisque disposant d'une bonne réserve financière.

En l'état actuel des choses et compte tenu de l'incertitude des rentrées fiscales décrites dans le rapport sur les comptes 2024, la Commission Financière appelle à être très prudent dans les futurs investissements planifiés. Afin d'y voir plus clair, le Conseil Communal devrait présenter en parallèle à la planification financière, un plan de financement complet.

Conclusion

La Commission Financière remercie le Conseil Communal d'avoir consacré du temps à l'élaboration de cette planification financière et l'encourage à la tenir à jour comme demandé par la loi sur les finances communales.

M. le Syndic remercie M. Davet et particulièrement l'administratrice des finances, qui a beaucoup travaillé sur ce plan financier. Pendant quelques années, on la mise un peu de côté. Mais à présent, c'est un outil que l'on utilise et qu'on compte vraiment mettre à jour chaque année.

C'est un outil qui est fait pour évoluer. Prenons l'exemple de l'eau potable. On a appris la semaine passée que le prix de l'eau potable allait augmenter de 20% car la ville de Bulle fait énormément d'investissements. La commune de Romont répercute ces frais sur les abonnés et donc nous, qui nous trouvons tout au bout de la chaîne. Donc il y a cette évolution qui se fera année après année, autant sur la planification financière des investissements que sur la planification financière du fonctionnement.

4. Informations communales

Cabane forestière

Le terrassement a débuté aujourd'hui. La fin des travaux est prévue pour le mois de novembre.

Projet « ancienne école »

Ça suit son cours, toujours avec l'aide bienvenue d'Elodie Kolly, membre de la Commission de construction et architecte, que je profite de remercier ici.

La phase d'étude préliminaire établie par le bureau d'architecture Page est terminée et nous sommes en train de chiffrer les dernières variantes pour lancer un appel d'offre.

Le projet de base n'a pas changé avec 2 appartements dans les combles. Au 1^{er} étage, l'AES et un cabinet de santé. Et au rez, un café avec de la petite restauration et une salle qui serait à disposition soit pour des verrées après des enterrements, pour des assemblées, pour les sociétés ou pour les visiteurs du château.

Les dernières réflexions se font un peu sur les circulations verticales. On se pose encore la question si on va mettre les escaliers et l'ascenseur à l'extérieur ou à l'intérieur. Et puis là, on fait des scénarios de coûts pour pouvoir présenter un projet qui tient la route. Par contre, on a laissé tomber la possibilité de faire un restaurant à proprement dit. On se rend compte que c'est beaucoup trop cher et qu'au vu du marché dans les alentours, on se rend compte que ce n'est pas quelque chose qui sera viable chez nous. Mais par contre, l'envie, c'est quand même d'avoir un café avec la possibilité d'avoir des petits mets comme des planchettes de fromages ou de jambon de Mézières ou des petites choses comme ça. L'AES est de toute façon fournie en plats tous les jours et on essaie de trouver une synergie entre ces plats qui sont livrés pour l'AES qui pourraient aussi être à disposition de clients.

Mise en séparatif secteur Berlens Nord

On avait prévu de passer cet investissement aujourd'hui. On n'a pas pu le faire à cause d'un retard pris par le bureau Ribl. Les soumissions ne sont pas encore prêtes, il a fallu intégrer des projets qui sont en cours dans le quartier. Et Ribl argumente ce retard par le fait qu'il voulait vraiment être très précis dans l'élaboration des dossiers de soumission pour avoir le moins d'imprévus lors des travaux. Comme ça, on a aussi un peu plus de temps pour calculer l'effet que ça aura sur les taxes.

Les gens qui sont intéressés par ce sujet devront revenir à l'assemblée des budgets. On pourra donner des chiffres qui seront très précis et le bureau Ribl fera une présentation.

Réfection route de Mottex-Berlens et rénovation de la conduite en Tremblay

Ils ont un problème commun. Nous sommes toujours dans l'attente de la subvention du Service de l'agriculture et tant qu'on n'a pas reçu la décision de cette subvention, on ne peut pas commencer les travaux. On a les permis, on a attribué les travaux, donc dès que le Service de l'agriculture aura pris sa décision, nous pourrons démarrer ses travaux. On les relance presque toutes les deux semaines, mais on sait qu'ils ont beaucoup de retard. Après, il n'y a rien de vraiment urgent dans ces dossiers.

Règlement sur le stationnement public

Nous sommes toujours en attente des préavis des services cantonaux. On a reçu une réponse il n'y a pas longtemps qu'on les recevrait en juin. Donc encore un point qui sera au tractanda pour l'assemblée de décembre.

Ecole primaire Romont

La parole est donnée à M. Paul Majcherczyk.

Les petits de 1H à 3H prennent le petit bus parké devant l'école. Et les plus grands de 4H à 8H prennent le nouveau bus de ligne avec un nouvel arrêt vers l'escalier de l'église. Les horaires sont visibles sur le site internet de la commune. Dès aujourd'hui, vous êtes bienvenus à prendre ce bus pour aller à Romont. Il s'arrête à la Parqueterie, puis à la gare, les Echervettes, plateau d'Arruffens et l'école primaire en ville. Et cela, le matin, à midi, après le repas de midi et à la fin de l'école.

Depuis Berlens, il y a également le bus de ligne pour les 4H à 8H.

Les abonnements des enfants sont payés par la commune et sont valables également le week-end.

Il y a un accompagnement par le personnel de l'AES dans les grands bus à midi, après le repas de midi et à la fin de l'école. Les enfants sont pris en charge à Romont.

M. Majcherczyk ajoute encore que s'il y a des problèmes avec les transports, il faut nous le faire savoir. Car si nous ne sommes pas au courant, on ne peut rien faire.

M. le Syndic remercie M. Majcherczyk qui s'est beaucoup impliqué dans la transition entre les écoles, qui a souvent fait le trajet en bus avec les élèves pour ne pas en perdre.

Il ajoute également que l'assemblée des budgets aura lieu le 10 décembre 2025.

5. Divers

M. Alexandre Gremaud : L'Etat a refait la route cantonale dans les entrées du village, mais ils ont oublié de refaire à la parqueterie, car c'est dans un mauvais état.

M. le Syndic : C'est prévu pour cette année, probablement courant de l'été. La qualité du phono absorbant ne s'est pas améliorée, il faudra donc prévoir des réfections tous les 6 ou 7 ans.

M. Emmanuel Baechler : Merci pour l'installation des compacteurs et du GastroVert. Par contre, y aurait-il la possibilité de faire de la surveillance ? Certains jours, c'est immonde. Ce n'est pas normal que l'employé communal doive ramasser des dizaines de sacs poubelle ouvertes, des déchets à côté de la poubelle. Ce ne serait pas possible de demander pour mettre une caméra ?

M. le Syndic : C'est assez onéreux. Il y a vraiment des conditions très strictes. Il faut avoir pour environ Frs. 7'000.- ou Frs. 8'000.- de dégâts pour avoir l'autorisation de mettre une caméra. Et il y a surtout l'aspect de la protection de la sphère privée.

On ouvre tous les sacs poubelle pour trouver des indications sur la personne et on donne souvent des amendes.

On a aussi le problème avec le GastroVert, c'est qu'il est victime de son succès. Ils ne viennent pas toujours le ramasser le vendredi comme on aimerait. Et avec ça, le week-end, il se remplit et puis il y a des sacs partout. Ils nous proposent d'en mettre un deuxième à côté pour pouvoir avoir un peu de réserve. On préférerait en avoir qu'un et qu'ils viennent le relever plus souvent.

M. Silvio Keller : Pour le GastroVert, il était prévu un vidage et demi par semaine. Sur Berlens, ça fonctionne, mais à Mézières, on est bientôt à quatre. C'est pour cela qu'ils nous ont proposé d'en acheter un 2^{ème}. On attend encore un petit peu, mais si ça continue, il en faudra un deuxième.

Un citoyen demande à quoi sert le tonneau.

M. Silvio Keller : C'est pour poser les bacs de papier. Les basculent leur bac et on a plein de petits papiers par terre. C'est pour rendre service. Et on a mis des palettes pour être à bonne hauteur.

M. le Syndic : Le compacteur papier est vidé à Romont. La discipline est bien respectée, c'est rare qu'il y ait autre chose que du papier dedans. Ça fonctionne bien, on est satisfait de cet ecopoint.

M. Lionel Dumas : Qu'en est-il de l'élargissement de la route Villariaz ? Il y avait des machines sur place. Pourquoi ça n'a pas été fait en même temps ?

M. Silvio Keller : C'est l'entreprise Gobet qui est en charge de ce travail. Ça aurait dû se faire l'année passée, mais ils ont du retard. Mais c'est planifié pour cette année.

Avant de clore cette assemblée, **M. le Syndic** souhaite adresser ses sincères remerciements à toutes les personnes qui, tout au long de l'année, s'investissent pour le bon fonctionnement de notre commune. Le personnel administratif, de voirie et de conciergerie, le personnel de l'AES, les membres des commissions et des groupes de travail et bien sûr les conseillers qui s'impliquent énormément et tout ça sur leur temps libre. Il remercie également les citoyennes et citoyens pour leur présence ce soir et leur confiance en l'équipe communale.

M. le Syndic clôt l'assemblée et souhaite un bel été à tous.

L'assemblée est levée à 20h28.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic

Daniel Droux

La Secrétaire

Corinne Pichonnat